

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

D'un projet de convention d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) du territoire de la Communauté de Communes Vienne & Gartempe 2023-2026

La Communauté de Communes Vienne & Gartempe, l'État et l'ANAH ont décidé de réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de la CCVG.

Ce programme est prévu sur une durée de 3 ans à compter du 31/12/2023, et fait suite au Programme d'Intérêt Général (PIG) habitat 2019-2023.

Il intervient sur l'intégralité des territoires communaux des communes membres de la CCVG à l'exception des périmètres de l'OPAH-RU des Communes de Montmorillon, Lussac-les-Châteaux et L'Isle-Jourdain.

L'opération accompagne les projets de travaux des propriétaires privés (occupants et bailleurs) relatifs à l'ensemble des thématiques suivantes :

- L'habitat indigne et très dégradé,
- La rénovation énergétique,
- Le maintien à domicile,
- La production de logements locatifs conventionnés.

Elle accompagne également les projets de ravalement des façades et d'accession à la propriété.

Son action est incitative via le financement :

- D'aides aux travaux (mobilisation des financements de l'ANAH, du Département de la Vienne, de la CCVG, des communes),
- De l'assistance à maîtrise d'ouvrage des propriétaires (accompagnement technique et administratif par un prestataire, permettant aux propriétaires de définir leur projet de travaux et de mobiliser les aides des différents financeurs).

L'opération intègre par ailleurs un accompagnement des collectivités à la définition et la mise en œuvre des procédures liées à l'habitat dégradé pouvant être mobilisées lorsque le dispositif incitatif est insuffisant pour résoudre les situations.

L'étude pré opérationnelle réalisée de janvier à septembre 2023 a permis d'aboutir à la rédaction de la convention de mise en œuvre de l'opération, qui précise pour une durée de 3 années, les modalités financières et de mise en œuvre de l'OPAH.

.../...



Aussi, avant signature par l'ensemble des partenaires, le projet de convention accompagné d'un registre d'observations est mis à disposition du public du 10 novembre au 9 décembre 2023 inclus au siège de la Communauté de communes Vienne et Gartempe (6 rue Daniel Cormier – 86500 Montmorillon) aux jours et heures d'ouverture de la Maison Des Services de Montmorillon, ainsi que sur le site CCVG de Lussac-les-Châteaux (avenue de l'Europe) aux jours et heures d'ouverture du site.

Le projet de convention est également consultable en version numérique sur le site internet de la CCVG www.vienneetgartempe.fr

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de l'adresse courriel : habitat@ccvg86.fr

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, un bilan sera dressé par délibération du Conseil Communautaire de la CCVG et sera mis en ligne sur le site www.vienneetgartempe.fr

Fait à Montmorillon, le 03/11/2023



Olivier COLIN

Directeur Général Adjoint
Directeur Général des Services par intérim